



Déchetterie de Saint-Yrieix-la-Perche

Adresse : Lieu-dit « La croix blanche »
Tél. : 05.55.08.26.06

Les horaires d'ouverture de la déchetterie

Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mercredi	8h - 12h	14h - 18h
Vendredi	8h - 12h	14h - 18h
Samedi	8h - 12h	14h - 18h

Mode d'emploi



L'accès aux déchetteries est régi par un règlement intérieur dont voici un extrait :

Toute personne résidant sur le territoire peut apporter ses déchets. Le règlement intérieur, affiché dans chaque site, précise les modalités d'accès.

- Présenter systématiquement le badge d'accès pour tout dépôt.
- Respecter les consignes du gardien avant de déposer ses déchets, Trier les déchets par matériaux, Ramasser les débris tombés au sol lors du dépôt (balai et pelle à disposition).
- Tout manquement au règlement peut entraîner l'exclusion de l'utilisateur par le gardien.

①

Trois bonnes raisons d'utiliser la déchetterie

Limiter le volume des ordures ménagères afin de maîtriser les coûts de traitement.

②

Favoriser le recyclage et la valorisation des déchets par un tri préalable.

③

Se débarrasser de ses déchets tout en préservant l'environnement .



Déchetterie de Saint-Yrieix-la-Perche

Adresse : Lieu-dit « La croix blanche »
Tél. : 05.55.08.26.06

Les horaires d'ouverture de la déchetterie

Lundi	8h - 12h	14h - 18h
Mercredi	8h - 12h	14h - 18h
Vendredi	8h - 12h	14h - 18h
Samedi	8h - 12h	14h - 18h

Mode d'emploi



L'accès aux déchetteries est régi par un règlement intérieur dont voici un extrait :

Toute personne résidant sur le territoire peut apporter ses déchets. Le règlement intérieur, affiché dans chaque site, précise les modalités d'accès.

- Présenter systématiquement le badge d'accès pour tout dépôt.
- Respecter les consignes du gardien avant de déposer ses déchets, Trier les déchets par matériaux, Ramasser les débris tombés au sol lors du dépôt (balai et pelle à disposition).
- Tout manquement au règlement peut entraîner l'exclusion de l'utilisateur par le gardien.

①

Trois bonnes raisons d'utiliser la déchetterie

Limiter le volume des ordures ménagères afin de maîtriser les coûts de traitement.

②

Favoriser le recyclage et la valorisation des déchets par un tri préalable.

③

Se débarrasser de ses déchets tout en préservant l'environnement .

Déchets acceptés :



Déchets acceptés :



Déchets refusés :



- Ordures ménagères,
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI). Cette filière est en cours de réglementation,
- Déchets dangereux (déchets explosifs ou radioactifs),
- Epaves,
- Déchets amiantés,
- Pneumatiques,
- Munitions,
- Cadavres d'animaux ou résidus provenant de l'abattage.

La liste des déchets est susceptible d'évoluer en fonction des modifications de la réglementation.

Déchets refusés :



- Ordures ménagères,
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés (DASRI). Cette filière est en cours de réglementation,
- Déchets dangereux (déchets explosifs ou radioactifs),
- Epaves,
- Déchets amiantés,
- Pneumatiques,
- Munitions,
- Cadavres d'animaux ou résidus provenant de l'abattage.

La liste des déchets est susceptible d'évoluer en fonction des modifications de la réglementation.